

**Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration  
de la Fondation du Lycée Français International de Tokyo  
Séance du 18 février 2014**

Ordre des délibérations

- (1) Nomination du président de séance
- (2) Adoption de l'ordre du jour
- (3) Adoption du compte-rendu de la réunion précédente
- (4) Renouvellement des instances pour la troisième mandature (27/12/ 2013 – 27/12/2017)
- (5) Présentation des voyages scolaires
- (6) Décision modificative au budget 2013
- (7) Budget du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015
- (8) Questions diverses

**1 / Nomination du président de séance**

Le Directeur Général propose que la séance soit présidée par Monsieur Patrick TENEZE, représentant de la directrice de l'AEFE en Asie auquel il souhaite la bienvenue.

**VOTE :    Contre    0            Abstentions 0            Pour    12**

Monsieur Patrick TENEZE est élu Président de séance et donne la parole à l'Ambassadeur. Monsieur l'Ambassadeur indique que Madame La directrice de l'AEFE n'a pas pu se libérer et présider le conseil. Ils ont cependant pu préparer ce conseil ensemble.

**2 / Ordre du jour** : le Président du Conseil d'administration soumet au vote l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

**VOTE :    Contre    0            Abstentions    0            Pour    12**

L'ordre du jour est adopté.

**3 / Compte rendu de la réunion précédente :**

Le compte-rendu de la séance du 17 octobre 2013 est adopté à l'unanimité.

**VOTE :    Contre    0            Abstentions    0            Pour    12**

**4 / Renouvellement des instances pour la troisième mandature (27/12/ 2013 – 27/12/2017):**

Le secrétaire général présente la composition des nouvelles instances de la troisième mandature :

Le conseil d'administration se compose donc de 12 administrateurs et 2 auditeurs :

- Madame Farnaud-Defromont est devenue présidente de la Fondation au 27/12/2013. (article 5-2)
- L'assemblée des conseillers a désigné M.Masset, M.Ténèze, M.Fort, M.Pothier, M.Peyroles, M.Delmas comme administrateurs de la fondation. (article 6-1-c)
- Monsieur Christian Masset demeure le vice-président de la Fondation et le représentant de la Fondation au Japon.
- Monsieur Michel Sauzet demeure directeur général de la Fondation avec les délégations suivantes : (article 6-1-a)
  - signature des contrats et conventions pour des dépenses inférieures à 5 millions yens ;
  - signature des contrats et conventions générant des recettes sans limitation ;
  - signature des contrats et conventions n'ayant pas d'incidences financières ;
  - acceptation de tous les dons effectués dans le cadre du plan de contribution ;
  - acceptation des dons et legs effectués en dehors du plan de contribution.
- Monsieur Rachid Salama demeure secrétaire général de la Fondation avec les délégations suivantes : (article 6-1-b)
  - délégation de transfert des fonds et des réserves sans limitation de montant entre chaque composante de la Fondation afin d'en assurer le fonctionnement financier.
  - Utilisation de tous les sceaux de la Fondation dans le respect du règlement de la Fondation relatif aux sceaux.
- En plus du président et du vice-président du conseil d'administration qui peuvent représenter la fondation dans toutes ses activités, les administrateurs occupant les fonctions de directeur général et de secrétaire général peuvent représenter la fondation conformément au règlement d'application de l'article 14 des statuts.
- Monsieur Farid El Khalki est l'administrateur représentant des personnels (article 6-1-4)
- Madame Laurence Rigaudy et Monsieur Bruno Peyron sont les représentants des parents (article 6-1-4)
- L'assemblée des conseillers a approuvé le renouvellement des deux auditeurs : M. Tani auditeur japonais et M. Chiudini auditeur français (article 7-1)

## **5 / Présentation des voyages scolaires**

Le secrétaire général présente le programme des voyages scolaires prévus pour l'établissement :

| Projet                        | Niveau     | Classes          | Dates                    | Nombre d'élèves | Coût total | Participation des familles |
|-------------------------------|------------|------------------|--------------------------|-----------------|------------|----------------------------|
| Singapour<br>tournoi de rugby | Primaire   | CE/CM            | 10-04-2014<br>12-04-2014 | 12              | 1 268 000  | 54 000                     |
|                               |            |                  |                          |                 |            |                            |
| Yamanashi                     | Primaire   | GSB/CP B         | 09-04-2014-11-04-2014    | 53              | 736 000    | 12 000                     |
| Yamanashi                     | Primaire   | CPA/CP C         | 15-04-2014-18-04-2014    | 50              | 950 000    | 15 000                     |
| Yamanashi                     | Primaire   | CE2B/C M1B/C M1A | 22-04-2014-25-04-2014    | 56              | 1 152 000  | 17 000                     |
| Shanghai théâtre              | Secondaire | Atelier théâtre  | 16-04-2014-20-04-2014    | 15              | 1 370 000  | 55 000                     |
| Singapour Echange             | Secondaire | 1ere euros       | 14/03-2014-22/03-2014    | 18              | 1 685 000  | 70 000                     |
| Hiroshima                     | Secondaire | 1ERES            | 12-05-2014-13-05-2014    | 44              | 1 848 000  | 42 000                     |

Après quelques échanges, **le Président propose de voter :**

➤ **Le CA approuve-t-il la liste des voyages scolaires ?**

**VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12**

**La liste est approuvée**

## **6 / Décision modificative au budget**

Le Secrétaire général précise qu'il s'agit essentiellement d'opérations pour information (intégration au budget d'ouvertures de crédits spécifiques) ou d'ajustements de fin d'exercice.

Il précise aussi que la modification budgétaire intègre les crédits nécessaires au voyage à Singapour ainsi que celui à Yamanashi qui doivent se dérouler à la fin mars.

**Après lecture détaillée, l'ensemble des opérations de modifications budgétaires sont approuvées.**

**VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12**

## **7 / Présentation du projet de budget :**

(1) Présentation du projet de budget : Le secrétaire général présente le projet de budget en indiquant qu'il repose sur les grandes orientations budgétaires adoptées par le Conseil d'administration le 17 octobre 2013. Il les rappelle :

Les effectifs constatés à la rentrée 2013 étaient de 940 élèves, par rapport aux 853 élèves constatés à la rentrée 2012. Dans la période de transition qui est la nôtre, il est particulièrement difficile de faire des prévisions très fiables. Compte tenu des chiffres encourageants de la rentrée 2013, de la montée des cohortes et des informations collectées auprès de la communauté d'affaires, la direction du lycée, en accord avec l'AEFE, a décidé de préparer le budget sur un effectif prévisionnel de 1 000 inscrits au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Ce chiffre a été retenu lors du dernier Conseil d'administration fixant les grandes orientations budgétaires.

### **I) PREVISION DE RECETTES**

#### **1) Droits de scolarité :**

Conformément aux grandes orientations budgétaires, les droits de scolarité ne seront pas augmentés. La croissance des effectifs génère une augmentation de 8.9% des recettes du compte 7061.

Dans le cadre de la stratégie globale du lycée pour accueillir un nouveau public a été mis en place à la dernière rentrée un tarif japonais. Il est intéressant de noter qu'il a engendré une augmentation de 11% de l'effectif d'élèves japonais dans notre établissement. Si ces derniers ne représentent que 8.5% de l'effectif en secondaire, ils représentent 11% de l'effectif en primaire soit plus que les étrangers tiers au premier degré.

Le montant arrêté dans cette proposition de budget au titre des droits de scolarité s'élève à 1059 251 221 yens.

#### **2) Droits de première inscription et d'inscription annuelle (réinscription) :**

Le montant des recettes prévisionnelles des droits de première inscription et des droits de réinscription demeure stable et s'établit à 73 886 000 yens.

### 3) Recettes du plan de contribution :

Le montant prévisionnel de recettes du plan de contribution est estimé à 120 000 000 yens. Les plans sont actuellement en négociation avec plusieurs entreprises qui bien qu'intéressées n'ont pas donné de réponses fermes. Ce plan de contribution permet au lycée de générer environ 30% de recettes complémentaires par rapport aux droits de scolarité mais ces recettes doivent uniquement financer des dépenses de capital.

Il est important de rappeler que le plan initial de financement du projet de Takenogawa prévoit que la totalité des recettes du plan de contribution doit être affecté à la couverture du remboursement du capital de l'emprunt soit 118 050 000 yens.

### 4) Autres recettes :

Hormis la subvention de l'AEFE pour les bourses inscrite au budget pour un montant de 170 millions de yens, les autres recettes sont peu significatives. Le secrétaire général ajoute que même si cela n'apparaît pas au budget, en moyenne monde, l'AEFE dépense 2800 euros (bourses comprises) par élève. Le président de séance souligne que s'il est facile de déterminer l'apport de l'AEFE sur le salaire des expatriés par exemple, le coût de l'expertise de l'AEFE est plus difficilement quantifiable.

Il est cependant intéressant de noter également que le gouvernement de Tokyo nous accorde une subvention calculée sur la base du nombre d'élèves non japonais de l'établissement dont le montant prévu s'élève à 5 871 000 yens.

## **II) PREVISION DE DEPENSES**

Pour les dépenses de fonctionnement prévisionnelles, les remarques suivantes peuvent être faites :

### 1) Le chapitre 606 (Achats d'approvisionnements non stockés) :

Le montant des crédits de ce chapitre augmente de 6,87%. Si les crédits ouverts pour les dépenses de viabilisation sont en légère baisse, en raison principalement d'une meilleure maîtrise du site, les crédits ouverts pour les autres fournitures sont en nette augmentation. En effet, avec l'ouverture d'une classe d'élémentaire supplémentaire, il sera nécessaire de s'équiper en mobilier. De nouveaux besoins pédagogiques sont également apparus comme par exemple des tableaux mobiles pour les TNI de l'élémentaire.

Le président de séance précise que le numérique est un axe fort du prochain plan d'orientation stratégique de l'AEFE.

### 2) Les crédits dédiés aux dépenses pédagogiques :

Le montant des crédits pédagogiques a été augmenté afin de prendre en compte les classes supplémentaires ainsi que la montée des effectifs. Des crédits pour contribuer à la réalisation de nouveaux projets pédagogiques ont été également prévus.

### 3) Le chapitre 613 (locations) :

Ce chapitre supporte la location du terrain appartenant à la mairie de Tokyo. Il est à noter que jusqu'en 2016, le LFIT doit payer en plus du loyer dû pour l'année en cours, le loyer reporté de 2011.

4) Le chapitre 615 (Travaux entretien et réparation) :

Le chapitre dédié aux travaux et à la maintenance diminue de près de 3%. Les crédits pour l'entretien des biens mobiliers sont en forte baisse, en effet, il y a assez peu de réparations à effectuer sur le matériel qui est encore sous garantie comme les équipements informatiques par exemple. En revanche, même si l'établissement n'a que deux ans, des besoins sont apparus sur le bâti comme par exemple les espaces de circulation ou encore les locaux sportifs.

5) Le chapitre 626 (Frais de poste et de télécommunication) :

Le développement constant de la communication par courrier électronique ou par le moyen du site internet permet faire des économies sur les frais postaux et les frais de téléphone. Il est donc possible de réduire l'ouverture de crédits sur ce chapitre de 18%.

6) La masse salariale:

Les crédits ouverts sont stables par rapport à l'exercice précédent en raison de :

- L'ouverture d'un seul poste de recruté local enseignant en raison de la création de deux supports résidents qui compensent les deux autres créations de postes initialement prévues.
- Le ralentissement du GVT (Glissement –Vieillesse-Technicité) suite à l'accord conclu avec les personnels dans le cadre de la mise en place de la prime de départ
- La mise en place d'un retrait sur salaire au delà de cinq ou six journées d'absence pour convenance personnelle, (exception faite des absences et congés définis dans le règlement intérieur)

Les comptes 65833 et 65834 qui supportent l'essentiel des dépenses salariales pour les personnels résidents, augmentent en revanche de plus de 45% en raison de la création de deux postes de résidents et de l'évolution négative du taux de change.

Tout compris, la masse salariale de l'établissement est de 701 660 616 yens pour ce présent exercice, soit une augmentation de 12.56 % au total. La masse salariale de l'établissement représente un peu moins de la moitié des dépenses de l'établissement et 70% des droits de scolarité.

L'établissement se doit d'être vigilant également dans le cadre de la rémunération des heures supplémentaires. Suite à une visite d'un inspecteur du travail dans l'établissement en juin dernier, l'établissement a dû faire l'acquisition d'un système de pointage pour enregistrer le temps de travail des personnels. Sa mise en œuvre n'est pas simple en raison de la multiplicité des statuts des personnels et plus particulièrement de la difficulté pour faire comprendre à l'inspection la spécificité des contrats d'enseignant et du fonctionnement d'un lycée français.

Un représentant des parents s'interroge sur la pertinence de l'emploi de personnels résidents. Le président de séance lui répond que le statut de résident permet à la fois de renforcer l'attractivité de l'établissement tout en offrant une perspective pour les titulaires de l'éducation nationale recrutés locaux.

7) Autres charges de personnel (chapitre 648):

Comme annoncé lors du précédent Conseil d'Administration, une prime de départ assortie de modifications du règlement intérieur a été proposée et les personnels se sont prononcés à l'unanimité pour cette mise en œuvre.

La mise en œuvre de cette prime représente pour le service général une dépense nouvelle de 15,8 millions de yens. Cette dernière permettra de proposer une prime de départ aux personnels. L'employé recevra donc une somme versée directement par le Chutaïkyo à son départ. Le montant versé est fixé en fonction du nombre d'années effectuées par le personnel selon un tableau arrêté par l'État en novembre 2002. Plus le personnel a de l'ancienneté et plus les intérêts sont importants.

Le directeur général précise que la mise en place de cette mesure a été votée à l'unanimité par l'ensemble des personnels.

8) Provisions et dotations aux amortissements (chapitre 681) :

Des crédits ont été ouverts pour prendre en charge les amortissements des biens mobiliers acquis en 2012. Suite à une négociation de l'ambassade avec les autorités japonaises, les amortissements des biens immobiliers ont été repoussés à 2015.

Des provisions pour risques (compte 68158) sont inscrites au budget : 1 214 714 yens. Elles sont constituées pour financer le départ (sous certaines conditions) d'agents ayant signé leur contrat de droit local avant 1991.

Il est important de préciser que si ces dépenses doivent obligatoirement être inscrites au budget et ont de ce fait une incidence sur le résultat de gestion, par contre elles n'influent pas sur le fonds de roulement dont dispose l'établissement. Ce sont des opérations pour ordre dont les montants restent dans la trésorerie.

9) Le chapitre 164 (remboursement emprunt en capital) :

Comme l'an passé et jusqu'en 2032, le compte 164 supportera une charge de 118 050 000 yens au titre du remboursement de l'emprunt contracté en 2010.

10) La section d'investissement :

Après deux années de fonctionnement, deux investissements extérieurs semblent prioritaires.

Tout d'abord, la pelouse située dans la cour des maternelles a été très rapidement dégradée. Afin de rendre l'espace plus accueillant pour les enfants, il est prévu d'installer cet été une pelouse synthétique ou un revêtement en gomme selon les possibilités.

La piste d'athlétisme en sable s'avère également peu fonctionnelle, elle demande un entretien important au jardinier et la pluie peut la rendre peu praticable. Il est donc prévu de poser un tartan adapté à la pratique de l'athlétisme.

Des investissements sont également prévus pour remplacer les lieux de stockage d'équipements sportifs du premier degré.

Ils seront financés par une reprise sur provisions.

Même si ce n'est pas intégré à ce projet de budget 2014, l'établissement a commandé une étude précise au cabinet Yamashita Sekkei sur les besoins précis de l'établissement en fourniture électrique afin de doter l'établissement de générateurs d'urgence dans le cadre de son plan de sécurité. En fonction du résultat de cette étude, l'achat des équipements nécessaires sera réalisé et une subvention éventuellement sollicitée.

Il est également intéressant de noter qu'en raison de la progression des effectifs, il sera nécessaire de rénover une partie du quatrième étage du bâtiment B dès l'été 2015 et non 2016 comme prévu initialement.

### **III Les services spéciaux**

#### **1) Droits d'examen :**

Suite à la mutualisation des dépenses du baccalauréat des établissements de la zone Asie, il sera encore possible de générer des économies sur ce chapitre spécial en dépit des dépenses liées à la remise des médailles.

L'année prochaine, les tarifs pour les examens baisseront de 5 000 yens pour le baccalauréat et de 1 000 yens pour les Epreuves Anticipées de première.

#### **2) Droits de demi-pension :**

Les tarifs de la demi-pension demeurent identiques à ceux de l'année précédente. La croissance des effectifs et le succès de la cafétéria a pour conséquence une augmentation prévisionnelle des recettes de 11%, ce qui permet de couvrir l'augmentation des charges de personnels. En effet, avec l'augmentation des effectifs, il sera sûrement nécessaire de recruter un vacataire et éventuellement un surveillant à la cantine.

#### **3) Périscolaire :**

Le tarif demeure identique à celui pratiqué en 2012-2013 à savoir 42 000 yens et 27 500 yens pour un boursier. Les activités périscolaires sont pratiquées par près de la moitié de nos élèves et couvrent une plage du lundi matin au samedi midi. Des centres aérés sont également proposés pendant la plupart des semaines de vacances scolaires et la première semaine du mois de juillet.

Les salaires représentent 79% des dépenses de ce service.

#### **4) Transports scolaires :**

Le système de transport scolaire fonctionne bien. 265 élèves sont actuellement transportés quotidiennement par onze bus. Après plusieurs évolutions, les lignes de bus actuelles seront celles proposées à la rentrée prochaine.

Grâce à la négociation dans le cadre d'un appel d'offres, le contrat signé avec le prestataire est TTC et de ce fait, l'augmentation de la TVA ne lui sera pas appliquée. Il faut rappeler que ce contrat représente 80% des dépenses de ce service. Cela permettra de baisser les tarifs des transports scolaires de 20 000 yens.

## 5) Voyages scolaires :

Sur l'exercice scolaire 2014, quatre classes découvertes sont prévues au mois d'avril pour le primaire. Deux voyages sont prévus pour le secondaire, les rencontres théâtrales et le voyage à Hiroshima. Grâce à l'intervention de la caisse de solidarité, il a été possible de respecter les plafonds de participation des familles.

Le budget global prévisionnel de l'ensemble de ces voyages s'établit à 8 280 000 yens.

**Le montant du budget prévisionnel s'élève à près de 1,87 milliards de yens (services spéciaux, provisions, dotations aux amortissements et investissements compris).**

**Ce projet de budget est présenté en équilibre. Il a reçu un avis favorable de l'assemblée des conseillers. Après quelques échanges, le Président propose de passer au vote**

**VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12**

**Le budget est adopté à l'unanimité.**

Avant d'aborder les questions diverses, le président de séance donne la parole au représentant des personnels. Ce dernier donne lecture intégrale d'une lettre des représentants des personnels résidents destinée à la directrice de l'AEFE au sujet de l'ISVL.

## **8/ Questions diverses**

### **➤ Questions des personnels**

*- Pourrait-on adapter les statuts de la fondation à la réalité de son fonctionnement, notamment en précisant que parmi les membres du conseil d'administration deux administrateurs sont des représentants des parents d'élèves et qu'un administrateur est représentant des personnels ?*

Depuis la première mandature, il a été arrêté en conseil d'administration que parmi les membres du CA, deux administrateurs représenteraient les parents et un administrateur représenterait les personnels de l'établissement. Cela a été confirmé à nouveau lors de la seconde mandature (C.A. du 29-05-2009). C'est le même principe qui a donc été à nouveau retenu lors de ce présent C.A. pour la troisième mandature. Sans changer les statuts, il serait possible de mettre en place un règlement d'application précisant cela.

*- Quelle est la raison et l'impact de la venue de l'inspection du bureau du travail au LFIT ?*

Un inspecteur du travail est venu effectuer un contrôle inopiné dans l'établissement en juin 2013. A la suite de cette visite, il nous a été demandé de mettre en place un contrôle objectif des horaires. Ce contrôle est opérationnel depuis la rentrée de septembre.

Comme évoqué précédemment, la mise en œuvre de ce contrôle n'est pas simple en raison de la multiplicité des statuts des personnels et plus particulièrement de la difficulté pour faire comprendre

à l'inspection la spécificité des contrats d'enseignant et du fonctionnement d'un lycée français. Après de nombreux échanges, nous finalisons la procédure nous permettant de respecter la loi japonaise tout en conservant nos spécificités.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance clôt la session à 20H15.